



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Méthodologie des sondages

Question au Gouvernement n° 4042

Texte de la question

MÉTHODOLOGIE DES SONDAGES

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Dans un contexte politique largement dominé par la défiance, les sondages d'opinion détiennent, avec les principaux titres de presse nationaux, une influence importante sur les élections et la constitution du fameux vote utile.

Or l'Institut Montaigne, dans sa publication de février dernier, relève qu'à l'occasion de deux premiers sondages d'intentions de vote pour l'élection présidentielle de 2022 publiés en même temps – l'un réalisé par l'institut Harris Interactive, l'autre par Ipsos –, de profondes disparités sur la nature des questions posées et les personnalités sondées conduisent à s'interroger sur le respect de la méthodologie imposée aux sondeurs par la loi de 1977, rectifiée par celle de 2016.

M. Alexis Corbière. C'est vrai !

M. Jean Lassalle. Quant aux élections régionales, le week-end du 8 mai, dans la région de mon collègue Paul Molac, un sondage Odoxa sur l'élection régionale en Bretagne a provoqué moult commentaires. La notice méthodologique jointe à ce sondage apporte des précisions incitant à regarder ses résultats avec prudence, car il comporte des biais qu'il est bon de connaître, notamment le fait qu'une partie de l'échantillon réponde « vite et au hasard », et un choix de méthodologie qui lui est propre.

Des questions s'imposent. De quelle manière ces grands groupes de sondage choisissent-ils les personnalités sondées ? Comment rédigent-ils les questions posées aux sondés ? La Commission des sondages dispose-t-elle des moyens suffisants pour faire respecter la loi aux sondeurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Alexis Corbière. L'expert en sondages !

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. Le ministre des relations avec le Parlement, qui a une amitié particulière pour moi, m'a invité à répondre à la question de M. Lassalle... (*Sourires.*)

Si j'ai bien compris, vous souhaitez savoir si les sondages, qui ont, comme vous l'avez dit, de l'influence sur l'opinion des électeurs, surtout en période électorale – on pense aux élections régionales et départementales, mais également aux élections présidentielle et législatives,...

M. Pierre Cordier. C'est sûr que l'opinion des électeurs quand il n'y a pas d'élections, c'est moins intéressant !

M. Gérald Darmanin, ministresont réalisés conformément à la loi qui permet, comme vous l'avez rappelé, de procéder à ces sondages et de les publier.

M. Pierre Cordier. C'est dur de répondre à une question quand on n'a rien compris !

M. Gérald Darmanin, ministre . Vous l'avez dit à la fin de votre question, c'est une autorité administrative indépendante, la Commission des sondages, qui peut être saisie par les personnes concernées, mais aussi par n'importe quel citoyen ou par le Parlement – notamment l'Assemblée nationale, qui pourrait l'auditionner utilement. Cette commission est placée sous l'autorité des services du Premier ministre, même s'il n'y a pas de lien fonctionnel avec une autorité administrative indépendante.

M. Alexis Corbière. Ce n'est pas très efficace !

M. Gérald Darmanin, ministre . Ce que je vous propose, indépendamment du fait que le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat pourraient avec vous interroger cette autorité, c'est qu'avec le ministre des relations avec le Parlement, nous saisissons la Commission des sondages de votre question, consistant à savoir si elle a les moyens de faire respecter la méthodologie que nous en attendons.

Cependant, monsieur le député, vous avez une carrière politique bien plus nourrie et plus efficace qu'une grande partie d'entre nous et savez mieux que personne que les sondages, c'est bien, mais que le vote, c'est mieux. Personnellement, ayant toujours eu des sondages défavorables, je suis très heureux de vous répondre – puisque j'ai gagné les élections – qu'il ne faut pas être trop soucieux du rôle que peuvent jouer les sondages. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4042

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2021](#)